



Aux contribuables de la Municipalité d'Authier

AVIS PUBLIC

Est donné par la directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité d'Authier :

Règlement 2023-04 Concernant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1

Que le règlement ci-haut mentionné est disponible pour consultation au bureau de la directrice générale et secrétaire trésorière de la Municipalité d'Authier, au 597, avenue Principale et que toute personne intéressée peut le consulter aux heures ordinaires d'ouverture du bureau municipal.

Adopté par le conseil le 3 octobre 2023

Donné à Authier ce 26 octobre 2023

Entrée en vigueur : Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'occupation du territoire fait publier à la *Gazette officielle du Québec*.

Rachel Barbe

Directrice générale et secrétaire-trésorière

Municipalité d'Authier

597, avenue Principale Authier (Québec) J0Z 1C0
Téléphone : 819-782-3093 Télécopieur : 819-782-3203
Courriel : authier@mrcao.qc.ca Site internet : www.authier.ao.ca